

TARIFS

Quotient CAF 56	30 min	1 heure	1 heure et +	2 heures et +
0 à 650	0,41 €	1,17 €	1,68 €	2,55 €
651 à 900	1,12 €	1,89 €	2,40 €	3,21 €
901 à 1099	1,17 €	1,94 €	2,45 €	3,26 €
1100 à 1499	1,22 €	1,99 €	2,50 €	3,32 €
1500 et +	1,28 €	2,04 €	2,55 €	3,37 €

MSA 0 à 550	0,41 €	1,17 €	1,68 €	2,55 €
MSA + 550	1,28 €	2,04 €	2,55 €	3,37 €

Autres caisses	1,33 €	2,09 €	2,60 €	3,42 €
-----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------



santé
famille
retraite
services

Accueil Périscolaire de Pénestin



02 99 90 37 34



animation.cape@lafede.fr

L'accueil Périscolaire est déclaré en Accueil Collectif de Mineur auprès de la direction Départementale de la Cohésion Sociale du Morbihan (DDCS 56) et bénéficie de la prestation de services de la CAF 56

la fédé

57a rue Jacques Prévert
56760 PENESTIN - 02.99.90.52.15

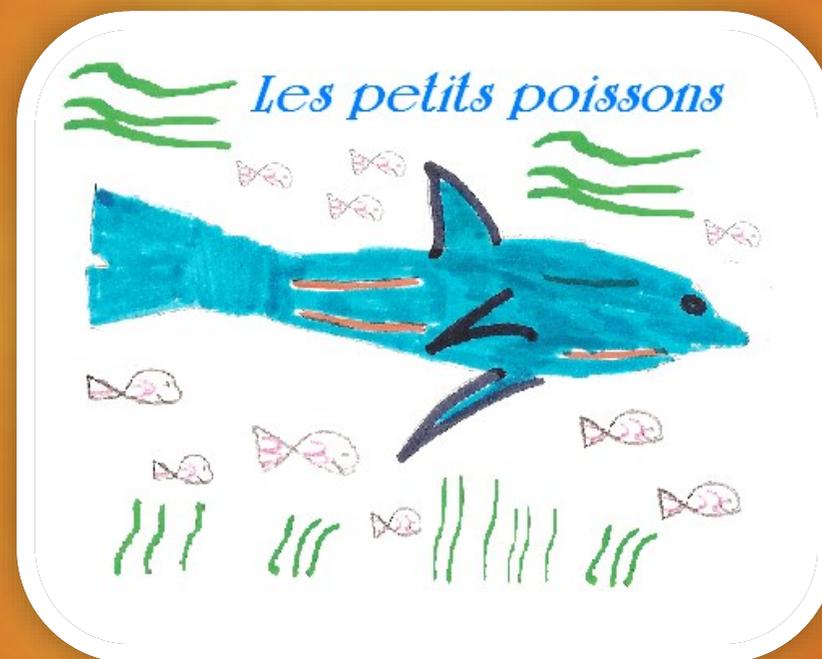


la fédé

2025/2026

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

PENESTIN



www.lafede.fr
02.99.90.52.15

Pénestin

Une équipe diplômée et professionnelle

L'équipe intervenante sur l'accueil périscolaire est composée d'animateurs qualifiés de diplômes et formations reconnus par l'Etat, leur permettant d'encadrer, d'animer... auprès d'enfants, comme le précise la législation des Accueils Collectifs de Mineurs.

Marie BRUNELIERE - **Directrice** de l'accueil périscolaire
Responsable Enfance - La Fédé

B.E.A.T.E.P/ B.A.F.A / P.S.C 1/C.A.P Petite Enfance

Magali VOISIN – **Animatrice** de l'accueil périscolaire
B.P.J.E.P.S.

Le fonctionnement

 **Jours d'ouverture** : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi en période scolaire

 **Heures d'ouverture** : 7h30 à 8h45 et 16h30 à 19h

 **Lieu d'accueil** : Accueil de Périscolaire
(à côté de la médiathèque)

 **Goûter** : un goûter collectif est organisé par l'accueil périscolaire tous les jours vers 16h50 (prix du goûter compris dans le tarif)

Matin : Vous déposez les enfants à l'accueil de loisirs et l'équipe d'animation accompagne les enfants à l'école.

Soir : l'équipe d'animation récupère les enfants à 16h30 à l'école. Vous devez venir les chercher à l'accueil de loisirs avant 19h.

Le Projet Pédagogique

SOCIALISATION ET CITOYENNETE

La socialisation de l'enfant se fait par la connaissance de l'autre : reconnaissance des différences et des similitudes. C'est aussi l'apprentissage des règles de vie nécessaires pour toute vie collective.

La citoyenneté pour l'enfant, c'est la possibilité d'agir sur son environnement, d'être acteur de ses projets, de participer démocratiquement à des échanges et à des négociations.

AUTONOMIE ET RESPONSABILITE

Autonomiser, responsabiliser, c'est mettre l'enfant en position d'agir au sein du collectif, et donc, par là, d'exister dans ce collectif puisqu'il sera partie prenante des décisions régissant la vie du groupe.

Il faut aussi être vigilant face aux situations où l'enfant se trouve en situation d'assisté. C'est en combattant cet assistanat qui engendre la dépendance, voire la soumission, que l'on arrive vers une plus grande autonomie de l'enfant.

LIBERTE INDIVIDUELLE ET VIE COLLECTIVE

C'est avec le respect de l'individu, la reconnaissance de son unicité et son droit à la différence que l'on fait la richesse d'un collectif. C'est pourquoi, l'enfant, avec son identité propre, son rythme de vie, et ses envies, aura toute sa place dans les activités et l'organisation de l'accueil périscolaire.

Inscriptions

Les inscriptions se font à l'année (si vous connaissez vos besoins) ou au mois.

Il faut remplir une fiche d'inscription ou via le portail famille. Vous devez également remplir une fiche famille et une fiche de liaison sanitaire.

L'inscription a valeur « d'autorisation de transfert de garde ». A ce titre, elle vous engage à respecter vos choix d'inscription et donc de prévenir La Fédé en cas d'impossibilité majeure (maladie...) de votre enfant à se rendre à l'accueil périscolaire.

Le répondeur au 02 99 90 37 34, est disponible en cas d'urgence jusqu'à 16H.



Bulletin d'inscription
Accueil périscolaire Pénestin
2025/2026



Identité de l'enfant :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Garçon Fille

Responsable légal de l'enfant : NOM :

Prénom : N° Tél:.....

le : Signature du responsable légal :

Merci de remplir le tableau pour la fréquentation :

	sept		oct		nov		déc	
Matin/ Soir	m	s	m	s	m	s	m	s
lundi								
mardi								
jeudi								
vendredi								

	jan		fév		mars		avril		mai		juin	
Matin/ Soir	m	s	m	s	m	s	m	s	m	s	m	s
lundi												
mardi												
jeudi												
vendredi												



Bulletin d'inscription
Accueil périscolaire Pénestin
2025/2026



Identité de l'enfant :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Garçon Fille

Responsable légal de l'enfant : NOM :

Prénom : N° Tél:.....

le : Signature du responsable légal :

Merci de remplir le tableau pour la fréquentation :

	sept		oct		nov		déc	
Matin/ Soir	m	s	m	s	m	s	m	s
lundi								
mardi								
jeudi								
vendredi								

	jan		fév		mars		avril		mai		juin	
Matin/ Soir	m	s	m	s	m	s	m	s	m	s	m	s
lundi												
mardi												
jeudi												
vendredi												



RESPONSABILITE LEGALE ET TRANSFERT DE GARDE

➤ J'autorise, La Fédé, dans le cadre de l'Accueil Périscolaire de Pénestin, à prendre *exceptionnellement** la responsabilité de mon enfant à 16h30, si aucun responsable légal ne s'est présenté à l'école

oui non

↳ *Si oui merci d'adresser à La Fédé la fiche de liaison sanitaire de votre enfant dûment rempli*

En collaboration avec l'école, nous mettons à votre disposition la possibilité, de prendre en charge *exceptionnellement* votre enfant si un représentant légal ne peut être présent à 16h30 (exemple : une roue crevée et pas de réseau téléphonique...)

Nous vous proposons ceci car la responsabilité de l'équipe enseignante se termine à 16h30, là où démarre celle de La Fédé, si une réservation préalable à l'Accueil Périscolaire a été effectuée. Dans le cas contraire la responsabilité incombe à la gendarmerie.

➤ J'autorise M. (Mme)....., (lien de parenté) à reprendre mon enfant le soir.

Toute personne, non déclarée en qualité de responsable légale de l'enfant, sera autorisée à récupérer et prendre en charge l'enfant, à la seule condition d'une attestation écrite et signée d'un responsable légal de l'enfant.

ENGAGEMENTS

- Je m'engage à avertir la Fédé de toute présence de mon enfant à l'Accueil Périscolaire (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas de désinscription (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas d'absence de mon enfant

Le **Lu et approuvé,**
signature des parents :

RESPONSABILITE LEGALE ET TRANSFERT DE GARDE

➤ J'autorise, La Fédé, dans le cadre de l'Accueil Périscolaire de Pénestin, à prendre *exceptionnellement** la responsabilité de mon enfant à 16h30, si aucun responsable légal ne s'est présenté à l'école

oui non

↳ *Si oui merci d'adresser à La Fédé la fiche de liaison sanitaire de votre enfant dûment rempli*

En collaboration avec l'école, nous mettons à votre disposition la possibilité, de prendre en charge *exceptionnellement* votre enfant si un représentant légal ne peut être présent à 16h30 (exemple : une roue crevée et pas de réseau téléphonique...)

Nous vous proposons ceci car la responsabilité de l'équipe enseignante se termine à 16h30, là où démarre celle de La Fédé, si une réservation préalable à l'Accueil Périscolaire a été effectuée. Dans le cas contraire la responsabilité incombe à la gendarmerie.

➤ J'autorise M. (Mme)....., (lien de parenté) à reprendre mon enfant le soir.

Toute personne, non déclarée en qualité de responsable légale de l'enfant, sera autorisée à récupérer et prendre en charge l'enfant, à la seule condition d'une attestation écrite et signée d'un responsable légal de l'enfant.

ENGAGEMENTS

- Je m'engage à avertir la Fédé de toute présence de mon enfant à l'Accueil Périscolaire (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas de désinscription (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas d'absence de mon enfant

Le **Lu et approuvé,**
signature des parents :



Bulletin d'inscription

Accueil périscolaire Pénestin

2025/2026



APS PÉNESTIN

RESPONSABILITE LEGALE ET TRANSFERT DE GARDE

➤ J'autorise, La Fédé, dans le cadre de l'Accueil Périscolaire de Pénestin, à prendre *exceptionnellement** la responsabilité de mon enfant à 16h30, si aucun responsable légal ne s'est présenté à l'école

oui non

➤ Si oui merci d'adresser à La Fédé la fiche de liaison sanitaire de votre enfant dûment rempli

En collaboration avec l'école, nous mettons à votre disposition la possibilité, de prendre en charge *exceptionnellement* votre enfant si un représentant légal ne peut être présent à 16h30 (exemple : une roue crevée et pas de réseau téléphonique...)

Nous vous proposons ceci car la responsabilité de l'équipe enseignante se termine à 16h30, là où démarre celle de La Fédé, si une réservation préalable à l'Accueil Périscolaire a été effectuée. Dans le cas contraire la responsabilité incombe à la gendarmerie.

Identité de l'enfant :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Responsable légal de l'enfant :

NOM : Prénom :

ENGAGEMENTS

- Je m'engage à avertir la Fédé de toute présence de mon enfant à l'Accueil Périscolaire (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas de désinscription (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas d'absence de mon enfant

Le

**Lu et approuvé,
signature des parents :**

Identité de l'enfant :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Garçon Fille

Responsable légal de l'enfant : NOM :

Prénom : N° Tél:.....

le : Signature du responsable légal :

Merci de remplir le tableau pour la fréquentation :

	sept		oct		nov		déc	
Matin/ Soir	m	s	m	s	m	s	m	s
lundi								
mardi								
jeudi								
vendredi								



	jan		fév		mars		avril		mai		juin		Juil	
Matin/ Soir	m	s	m	s	m	s	m	s	m	s	m	s	m	s
lundi														
mardi														
jeudi														
vendredi														



Délégation de pouvoir et transfert de garde : Le parcours de votre enfant



RESPONSABILITE LEGALE ET TRANSFERT DE GARDE

➤ J'autorise, La Fédé, dans le cadre de l'Accueil Périodique de Pénestin, à prendre *exceptionnellement** la responsabilité de mon enfant à 16h30, si aucun responsable légal ne s'est présenté à l'école

oui non

➤ Si oui merci d'adresser à La Fédé la fiche de liaison sanitaire de votre enfant dûment rempli

En collaboration avec l'école, nous mettons à votre disposition la possibilité, de prendre en charge *exceptionnellement* votre enfant si un représentant légal ne peut être présent à 16h30 (exemple : une roue crevée et pas de réseau téléphonique...)

Nous vous proposons ceci car la responsabilité de l'équipe enseignante se termine à 16h30, là où démarre celle de La Fédé, si une réservation préalable à l'Accueil Périodique a été effectuée. Dans le cas contraire la responsabilité incombe à la gendarmerie.

Identité de l'enfant :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Responsable légal de l'enfant :

NOM : Prénom :

ENGAGEMENTS

- Je m'engage à avertir la Fédé de toute présence de mon enfant à l'Accueil Périodique (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas de désinscription (avant 18h pour l'accueil du matin et 16h15 pour l'accueil du soir)
- Je m'engage à avertir la Fédé en cas d'absence de mon enfant

Le

Lu et approuvé,
signature des parents :